

Bénéfices de l'utilisation du téléservice

Pour les assurés



Possibilité pour un titulaire du compte ameli de faire sa **demande de pension d'invalidité** en ligne



Un **gain de temps** par rapport au délai postal



Pas d'envoi postal



Pas besoin de se déplacer



Pas de risque de perte de courrier, sécurisation des données au sein du compte ameli

Cas d'exclusions du téléservice



- Les assurés qui ne possèdent pas de compte Ameli
- Les assurés qui ne sont pas au Régime Général
- Les assurés qui ne sont pas en invalidité